

Infos migrations

Numéro 50 - mars 2013

Etude

Le travail à temps partiel des femmes immigrées

L'auteur :

Yves Breem

Chargé d'études à
la division
« Enquêtes et
Études
statistiques »

au DSED

Les femmes immigrées sont plus fréquemment à temps partiel que les autres salariées. Elles partagent avec les autres salariées des caractéristiques, charge de famille en premier lieu, qui « expliquent » en grande partie cette façon de travailler. Plus spécifiquement, l'accès à l'emploi signifie plus souvent pour les femmes immigrées, d'être employée par un ménage. Ces emplois sont souvent à temps partiel, peu qualifiés et moins stables que le salariat en CDI. Cependant, les femmes immigrées trouvent là fréquemment une entrée sur le marché du travail.

Le temps partiel concerne plus d'une femme immigrée salariée sur trois

Un peu plus de 30 % des 11,2 millions de femmes salariées travaillent à temps partiel contre un peu plus de 6 % des hommes. Les débats sur les avantages et les inconvénients du temps partiel sont anciens [Longone] : il permet de concilier vie professionnelle et familiale, mais en relation avec un moindre salaire, c'est encore une forme de travail "dégradée". Les immigrées, plus particulièrement d'origine des pays tiers, sont un peu plus concernées encore que les autres femmes. De plus, leur quotité de temps partiel est moindre (tableau 1).

Tableau 1 : Caractéristiques du temps partiel féminin

	Immigrées de l'EEE	Immigrées des pays tiers	Descen- dantes d'immigrés de l'EEE	Descen- dantes d'immigrés des pays tiers	Françaises de parents nés français
Part des salariés travaillant à temps partiel (en %)	35	36	29	27	30
Type de temps partiel					
Moins de 15 heures	24	20	16	13	14
De 15 à 29 heures	54	57	51	52	52
30 heures ou plus	19	18	30	27	31
Non renseigné ou sans horaire habituel	3	5	3	8	3
	100	100	100	100	100
Effectifs (en milliers)	150	221	190	106	3022

Voir encadré : sources, méthodes et champ

Les immigrées sont aussi plus nombreuses à souhaiter travailler davantage

Le temps partiel féminin s'est fortement développé en France durant le dernier quart du vingtième siècle. Cette évolution fait suite au fort développement du travail féminin salarié [Afsa et alii]. Les évolutions sont plus lentes depuis. Si 36 % des femmes immigrées travaillent à temps partiel, ce taux s'élève même à 44 % pour les femmes restées de nationalité étrangère.

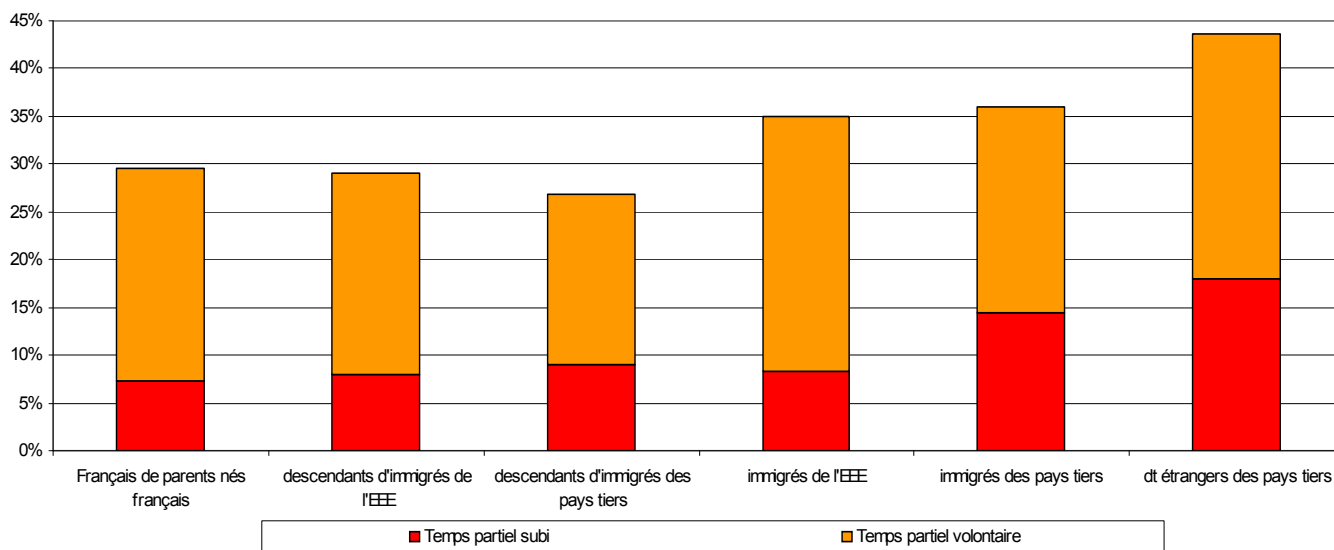
Le temps partiel peut être « subi » : la personne déclare souhaiter travailler davantage (quotité de temps plus élevé ou recherche d'un temps plein). Dans le cas contraire, le temps partiel est qualifié de « volontaire ». Là encore, les femmes immigrées sont plus concernées par le temps partiel « subi ». Elles sont plus nombreuses que les autres femmes à travailler à temps partiel « subi » et, lorsqu'elles travaillent à temps partiel, il est plus fréquemment « subi » que pour les autres femmes salariées (graphique 1). On relève encore que les femmes immigrées accèdent aussi moins souvent à des emplois en contrat à durée indéterminée [Breem 1].

Secrétariat général à
l'immigration
et à l'intégration



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

Graphique 1 : temps partiels « subi » et « volontaire » (%)



Un moindre recours au temps partiel des descendantes d'immigrés, en relation avec leur âge

Le taux de temps partiel varie selon l'âge des salariées. Il est plutôt élevé pour celles âgées de 15 à 24 ans, qui, si elles sont en emploi, sont faiblement ou moyennement qualifiées. Au contraire, les personnes âgées de 25 à 34 ans sont assez nettement moins concernées. Elles sont plus diplômées et assez souvent encore sans charge de famille. Cet écart entre groupes d'âge explique en partie le taux de recours au temps partiel global plus faible pour les descendantes d'immigrés des pays tiers, dont la structure par âge est plus jeune (tableau 2). Les différences de structure d'âge ne jouent qu'à la marge pour les autres groupes. Passé 35 ans, le recours au temps partiel augmente tendanciellement avec l'âge, ce que confirment les analyses "toutes choses égales par ailleurs". Certaines femmes restent actives passé 55 ans, mais à temps partiel.

Tableau 2 : Effets de la structure d'âge sur le recours au temps partiel, par origine

Age	taux de temps partiel (ensemble)	Immigrées de l'EEE	Immigrées des pays tiers	Descendantes d'immigrés de l'EEE	Descendantes d'immigrés des pays tiers	Françaises de parents nés français
	%	Répartition par âge en %				
15-24 ans	35	3	3	7	15	8
25-34 ans	24	17	24	22	43	23
35-44ans	33	25	31	29	24	27
45-54 ans	31	35	29	29	15	28
55-64 ans	34	20	13	13	4	14

Note de lecture : le taux de temps partiel est 24 % chez les 25-34 ans (toutes origines confondues). 43 % des descendantes des pays tiers ont entre 25 et 34 ans contre 23 % des Françaises de parents nés français.

La composition du ménage joue fortement mais de façon assez similaire par origine

Le nombre d'enfants de moins de 6 ans dans le ménage est fortement corrélé au taux de temps partiel : le taux se monte à 36 % pour un enfant, 47 % pour 2 enfants ou plus dans cette tranche d'âge. Plus largement, la composition du ménage est bien corrélée au recours au temps partiel : les femmes seules sont moins concernées, puis dans une moindre mesure les femmes sans enfants de moins de 6 ans, qu'elles soient en couple ou non. Mais il en résulte peu d'effets par origines, car les écarts de structure ne sont pas substantiels entre immigrés et Français de parents nés Français.

La catégorie socio professionnelle : un effet conjoint

Lorsque les femmes salariées sont non qualifiées et que c'est aussi le cas de leur conjoint, elles travaillent à temps partiel pour 48 % d'entre-elles. Cette homogamie concerne 35 % des femmes immigrées, contre seulement 18 % des femmes salariées (dans leur ensemble). Les taux de temps partiel observés en croisant les catégories socioprofessionnelles des conjoints s'interprètent en partie suivant l'analyse microéconomique faite par exemple par [Majnoni] : si ses qualifications ne laissent pas espérer un salaire suffisant, la personne travaillera moins et prendra en charge l'éducation des enfants et les tâches ménagères. Il revient alors le plus souvent à la femme de concilier vie professionnelle et familiale.

Le taux de temps partiel des femmes plus qualifiées est ainsi moindre. Lorsque les deux conjoints sont cadres, d'autres mécanismes sont invoqués pour expliquer le plus grand recours au temps partiel (ou au retrait du marché du travail), qui sortent du cadre de l'analyse, mais cette situation ne concerne que très peu de femmes immigrées.

Tableau 3 : Effets de la composition du ménage sur le recours au temps partiel, par origine

Composition du ménage	taux de temps partiel (ensemble)	Immigrées de l'EEE	Immigrées des pays tiers	Descendantes d'immigrés de l'EEE	Descendantes d'immigrés des pays tiers	Françaises de parents nés français
	%	Répartition suivant la composition en %				
Personnes seules	20	12	11	12	14	14
Familles monoparentales						
sans enfant de moins de 6 ans	28	8	14	10	13	10
avec enfant(s) de moins de 6 ans	37	1	3	2	4	1
Femmes en couples						
sans enfant	26	29	15	21	17	24
sans enfant de moins de 6 ans	35	34	33	37	26	33
avec enfant(s) de moins de 6 ans	37	13	19	15	21	16
Autres situations	29	4	6	3	5	3

Note de lecture : le taux de temps partiel est de 37 % chez les personnes de référence vivant en famille monoparentale avec au moins un enfant de 6 ans (toute origines confondues). 4 % des descendantes des pays tiers vivent dans ce type de ménage contre 1 % des Françaises de parents nés français.

Employées par les ménages : la rencontre des immigrées et du temps partiel

Un secteur d'activité est très particulier : il s'agit des personnes employées par les ménages comme personnel domestique (soit des activités ménagères, incluant la garde d'enfants à domicile, ...). Sur les 11,2 millions de salariées, 5 %, travaillent dans ce secteur, dont 72 % à temps partiel. C'est le secteur où la part des immigrées dans le salariat féminin est la plus importante avec 27 % de salariées (tableau 4). Ces personnes sont le plus souvent des employées non qualifiées et faiblement diplômées. Parmi les salariées immigrées, 17 % des immigrées de l'Espace Economique Européen et 11,5 % des immigrées des pays tiers travaillent dans ce secteur. Elles sont cependant plus souvent à temps complet dans ce secteur que les salariées d'autres origines : c'est le cas de 36 % d'entre-elles. Plus souvent en charge de jeunes enfants, les immigrées travaillant dans ce secteur sont particulièrement peu diplômées. Les salariées françaises de parents nés français sont ainsi 53 % à exercer dans ce secteur tout en disposant d'un diplôme au moins de niveau intermédiaire. Ce n'est le cas que de 32 % des immigrées.

Tableau 4 : L'emploi dans le secteur des employées des ménages (%)

L'emploi dans le secteur "T" : employées des ménages	Immigrées de l'EEE	Immigrées des pays tiers	Descendantes d'immigrés de l'EEE	Descendantes d'immigrés des pays tiers	Françaises de parents nés français
Taux de temps partiel, tous secteurs (a)	36	37	30	27	30
Taux de temps partiel, dans le secteur "T"	64	65	73	73	76
Taux de temps partiel, hors secteur "T" (b)	30	33	28	26	28
Ecart : (a) - (b)	6	4	2	2	2
Part d'une origine donnée dans le secteur "T" (total = 100)	14	13	5	2	66
Part du secteur "T" dans l'emploi salarié, par origine	17	12	4	2	4
Part des non diplômés dans le secteur	69	65	50	56	47

L'essentiel des différences s'analysent via les caractéristiques de l'emploi

Une analyse multivariée permet de confirmer et de hiérarchiser les facteurs "explicatifs" du recours au temps partiel. Il ressort d'abord l'importance du secteur d'activité. La catégorie socioprofessionnelle (CSP) vient après, plutôt que le diplôme. Mais ceci doit être précisé : le diplôme reste essentiel pour l'insertion sur le marché du travail, en général **[Martinelli et alii]** et pour les immigrées **[Le Mancq]**. Il est donc décisif pour expliquer la CSP atteinte.

Les caractéristiques du ménage sont aussi des facteurs explicatifs utiles : présence de jeunes enfants en premier lieu. On relève encore que le temps partiel est plus fréquent hors Ile de France, dans les petites entreprises, et si les salariées sont arrivées depuis moins de 10 ans dans leur entreprise. Les effets d'âge ont déjà été signalés. L'origine n'influe pratiquement pas, une fois pris en compte tous les facteurs précédents.

Encadré : Sources, méthodes et champ

Enquête Emploi en Continu (EEC) de l'INSEE (2011), déclinaison française de l'enquête européenne Labor Force Survey (LFS). Le taux d'activité est la proportion d'actifs (personnes ayant un emploi et chômeurs) dans la population âgée de 15 à 64 ans. L'étude porte uniquement sur les femmes salariées.

Est immigrée toute personne née étrangère à l'étranger. La population des immigrés comprend donc des étrangers et des personnes ayant acquis la nationalité française. Est descendant d'immigré toute personne née en France ayant au moins un parent immigré.

Le pays d'origine est le pays de nationalité actuel, ou le pays de naissance en cas d'acquisition de la nationalité française.

La catégorie socioprofessionnelle (CSP) est regroupée en trois modalités : employées ou ouvrières non qualifiées, cadres (et dirigeantes d'entreprise de plus de 10 personnes), autres situations.

Pour en savoir plus

Pierre Longone, « La querelle du travail à temps partiel », *Population et sociétés* n° 9, 1968.

Breem Yves [1], « Sous emploi et précarité chez les immigrés », *Infos migrations* n° 17, septembre 2010.

Afsa Essafi Cédric et Buffeteau Sophie, « L'activité féminine en France : quelles évolutions récentes, quelles tendances pour l'avenir ? », *Economie et statistiques* n° 398-399, 2006.

Majnoni d'Intignano Béatrice, « Egalité entre hommes et femmes, aspects économiques », rapport du Conseil d'Analyse Economique n° 15, 1999 (pages 147 à 160).

Martinelli Daniel et Prost Corinne, « Le domaine d'études est déterminant pour les débuts de carrière », *Insee première* n° 1313, octobre 2010.

Le Mancq Damien, « Insertion professionnelle des femmes immigrées », *Infos migrations* n° 51, mars 2013.

Voir également

Bourreau-Dubois Cécile, Guillot Olivier et Jankeliowitch-Laval Eliane, « Le temps partiel féminin et ses déterminants », *Economie et statistiques* n° 349-350, 2001.

Breem Yves [2], « L'insertion professionnelle des immigrés et de leurs descendants en 2011 », *Infos migrations* n° 48, janvier 2013.

Pak M, « Le travail à temps partiel en 2011 », *Dares analyses* n° 2013-005, janvier 2013.